

Épreuve d'Histoire des Arts 2015-2016

I. Nature de l'épreuve :

L'épreuve est pluridisciplinaire. Chaque candidat prépare durant l'année scolaire «trois objets d'étude» qui peuvent s'inspirer en partie ou entièrement de travaux faits en classe avec les professeurs. Les élèves peuvent également choisir eux-mêmes des objets d'étude liés à des intérêts personnels.

Le candidat reste libre concernant l'époque ou les époques de ses objets d'étude.

Les objets d'étude peuvent être le résultat d'une **pratique personnelle artistique** (la danse par exemple).

Les objets d'étude peuvent être les **volets d'une même oeuvre d'art**. Par exemple, le film « West Side Story » croise deux objets d'études possibles, en lien avec la musique, le cinéma. Néanmoins, sur les cinq objets d'étude de la liste, trois au maximum peuvent concerner une même oeuvre d'art.

1) Les objets d'étude doivent appartenir à au moins un domaine artistique suivant :

- Les «arts de l'espace» : architecture, urbanisme, arts des jardins.
- Les «arts du langage» : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, etc.).
- Les «arts du quotidien» : arts appliqués (comme la haute couture), design, art populaire (comme les graffitis)
- Les «arts du son» : musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicales.
- Les «arts du spectacle vivant» : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue.
- Les «arts du visuel» : architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée, cinéma, vidéos, etc.

2) L'analyse des objets d'étude devra être reliée à une des thématiques suivantes :Arts, États et pouvoir

Cette thématique renvoie aux relations qu'entretiennent les artistes avec les pouvoirs en place : adhésion, complicité ou à l'inverse contestation, rébellion, etc. Mais le pouvoir et l'Etat peuvent aussi évoquer un «air du temps», un climat général au sein d'une société. D'où la réflexion possible sur la mémoire (autobiographie, témoignages, etc.).

Arts, ruptures, continuités

Cette thématique veut souligner le fait que la création artistique, quel que soit son domaine, est toujours plus ou moins soumise à des influences, c'est-à-dire des formes et des styles déjà inventés dans le passé (ainsi la période antique pour l'architecture).

À l'inverse, certains artistes se distinguent par leur volonté d'innover, de choquer, de rentrer en rupture avec ce qui a déjà été vu. Néanmoins, l'inventivité peut être aussi bien l'invention de nouvelles formes qu'une reformulation de ce qui a été fait.

II. La fiche-synthèse : préparation et présentation. Calendrier.

Une **fiche-modèle** est présentée par les professeurs d'Education musicale (objet d'étude : La Chanson de Craonne), conservée à titre de fiche-modèle uniquement.

Le recto de la fiche présente l'identification de l'élève (nom, classe), une reproduction de l'objet d'étude choisi (nom de l'auteur et titre). L'époque, le domaine et la thématique concernés sont grisés.

Des fiches-modèles et des fiches techniques seront proposées, selon les différents objets d'étude, par les professeurs d'Arts plastiques et d'Education musicale.

Le verso ne doit pas présenter la totalité de ce que l'élève souhaite exposer lors de son oral mais doit proposer une synthèse de la prestation, sous forme de plan non rédigé, énumérant pour chaque partie les idées majeures, les points essentiels.

Calendrier : Les élèves rendent au professeur référent : une fiche de synthèse après les vacances de la Toussaint, une après les vacances de Février et la dernière après les vacances de Printemps.

Les nouveaux élèves de 3è peuvent, sur les cinq requises, rendre la fiche-modèle présentée en 3è (Craonne) ou l'une de celles présentées en 4è.

L'élève doit veiller à garder en sa possession un double de chaque objet d'étude rendu.

2/20 points de pénalité par fiche non rendue en mains propres au professeur référent (ou à l'un des professeurs de l'équipe) le vendredi de la semaine fixée, seront retenus dans le barème de l'évaluation. Au moment des dates de remise de fiches, les documents (cadre et technique) seront réinjectés sur l'ENC92.

Selon un calendrier qui lui sera fixé, l'élève devra renseigner sur le site du collège les objets d'étude choisis.

L'épreuve aura lieu le **mercredi 18 mai après-midi**.

III. Déroulement de l'épreuve

- Le candidat se présente devant son jury à l'heure indiquée sur sa convocation.

- Le jury choisit un sujet dans la liste des cinq objets d'étude. Le candidat est dirigé vers une salle où il prépare son sujet pendant 15 minutes, à l'aide sa fiche de synthèse. Lors de son oral, il ne pourra disposer que de son brouillon de préparation.

- Le candidat présente pendant cinq à sept minutes, sans être interrompu, son objet d'étude au jury. Le candidat n'est interrompu qu'en cas de non respect des consignes. Il est averti qu'il ne doit pas lire son brouillon sous peine de points de pénalité et de confiscation du brouillon.

Il doit montrer des documents visuels en lien avec son objet d'étude, en version papier et/ou numérique. Dans ce dernier cas, il disposera du matériel informatique nécessaire pour insérer une clé USB (fichiers PowerPoint et Jpeg uniquement). Les versions numériques ou papier ne contiennent que les œuvres et œuvres liées accompagnées de leurs références (auteur, titre, date, dimension, technique utilisée, lieu de conservation). Aucun autre commentaire écrit n'est accepté.

Documents dans le cadre d'un artiste musicien :

- Un extrait musical significatif sur CD ou au format MP3.
- Partition(s) facultative(s).

Documents visuels dans le cadre d'un artiste plasticien :

- Reproductions d'oeuvres de l'artiste choisi : reproductions en format papier ou numérique.

Dans le cadre de la présentation d'un film : présentation de quelques plan seulement ; on attend des élèves une réelle analyse filmique mobilisant des connaissances techniques (plans, mouvements de caméra etc...).

-Le candidat répond ensuite aux questions du jury pendant 10 minutes. Ces questions mèneront le candidat à préciser et/ou développer des points concernant son objet d'étude. Les questions sont posées comme aides à la prestation et à la mise en confiance.

La note ne sera pas communiquée à l'élève à l'issue de l'oral. L'élève aura connaissance de sa note d'HDA au moment des résultats du DNB.